

Renouvellement du conseil local de développement : Envoyez votre candidature jusqu'au 30 octobre 2020

Thonon Agglomération vous invite à participer au développement du territoire et à devenir membre du Conseil Local de Développement. **Une partie de cette assemblée consultative et de concertation est renouvelée cet automne.** Si vous aussi, vous êtes convaincu que la démocratie participative et l'engagement citoyen a toute sa place aux côtés des élus, portez-vous candidat !

Le conseil local de développement est **consulté sur les projets de la communauté d'agglomération** pour lesquels il émet **des propositions**. Avec le conseil local de développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir les réflexions. Grâce à cette instance, Thonon Agglomération souhaite entendre la voix de ceux qui « vivent » le territoire.

Le conseil local de développement est ouvert aux citoyens, membres d'associations, acteurs sociaux et économiques ou représentants d'organismes publics qui habitent ou « œuvrent » sur l'une des 25 communes de l'agglomération.

En vue du renouvellement de la composition de l'assemblée, un appel à candidatures est ouvert : les volontaires peuvent envoyer leur candidature en ligne jusqu'au vendredi 30 octobre au plus tard sur www.thononagglo.fr

Le Conseil Local de Développement, quelles missions ?

- de mobiliser les habitants et les acteurs pour le développement du territoire,
- d'identifier de nouveaux enjeux et de faire des propositions aux élus,
- d'émettre des avis sur toutes questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire.

De nombreux sujets de réflexion et de proposition

Le Conseil de Développement peut être consulté par la communauté d'agglomération sur tout sujet qui touche au développement du territoire. Il peut également s'auto-saisir de toutes questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire afin d'apporter un éclairage à la décision publique.

Votre participation aux assemblées plénières ainsi qu'aux groupes de travail mis en place implique votre présence à une dizaine de réunions par an (la plupart du temps en soirée) à laquelle s'ajoute un travail de réflexion approfondie qui sera souvent riche d'enseignements (rencontre d'experts, rédaction d'avis...).

Qui peut participer ?

Le Conseil de Développement est ouvert à toutes les personnes habitant ou travaillant sur l'une des 25 communes de Thonon Agglomération.

Il est composé de **42 membres répartis en 6 collèges** :

- **Citoyens** : personne habitant ou travaillant sur le territoire.
- **Acteurs économiques** : acteurs socio-économiques, organisations professionnelles et syndicales
- **Vie associative** : représentants d'association œuvrant sur le territoire
- **Organismes publics**
- **Représentation territoriale** des habitants
- **Personnes qualifiées** (bénéficiant d'une expertise précise)

Pour rappel, les élus municipaux et communautaires ne peuvent pas siéger au conseil local de développement. Les participants sont volontaires et bénévoles.